



## Communiqué

SOFAC STRUCTURED FINANCE (SSF) porte à la connaissance du public que l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) a visé, en date du 09/07/2024 sous la référence VI/TI/001/2024, le document d'information de l'émission subséquente I du Fonds de Placements Collectifs en Titrisation « FT AUTO MOBILITY », dont le règlement de gestion a été agréé en date du 02/06/2023.

Pour rappel, le fonds « FT AUTO MOBILITY » porte sur un programme de titrisation de créances résultant de contrats de location avec option d'achat de véhicules à moteur et de contrats de prêt finançant l'achat de véhicules à moteur conclus entre SOFAC et des clients d'Auto Hall ou de l'une de ses filiales.

L'émission subséquente I, objet du document d'information visé, porte sur un montant global de 439.370.000,00 MAD soit un total émission obligataire de 419.700.000,00 MAD et un total émission de parts résiduelles de 19.670.000,00 MAD. La cession subséquente I des créances au fonds aura lieu le 25/07/2024 et sera financée par le produit de l'émission des obligations réservées aux investisseurs qualifiés de droit marocain et de parts résiduelles souscrites exclusivement par Auto Hall.

Les caractéristiques des obligations émises par le Fonds à la date d'émission subséquente I se présentent comme suit :

| Catégorie d'obligations  | Obligations 2024-01  |
|--------------------------|--|
| Plafond                  | 419.700.000 MAD  |
| Nombre d'obligations     | 4.179  |
| Valeur nominale          | 100.000 MAD  |
| Maturité                 | 47 mois  |
| Date de jouissance       | 25 juillet 2024  |
| Taux d'intérêt nominal * | Taux fixe déterminé par référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor telle qu'elle est publiée par Bank Al-Maghrib le 28 juin 2024, avec une prime de risque comprise entre 60 et 65 pbs. |
| Méthode d'allocation     | Adjudication à la française  |
| Période de souscription  | Du 17/07/2024 au 19/07/2024 inclus   |

<sup>\*</sup> Le Taux d'Intérêt Nominal correspond au taux permettant d'obtenir, pour une obligation, un prix à la date de jouissance égal à 100% de la valeur nominale en actualisant les flux futurs générés par cette obligation aux taux BDT Zéro Coupon calculés à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor telle qu'elle est publiée par Bank Al-Maghrib le 28 juin 2024 augmentés d'une prime de risque comprise entre 60 et 65 points de base, soit un taux variant entre 3,62% et 3,67%.

Les documents d'information de l'émission initiale et de l'émission subséquente I sont disponibles :

- au siège de SOFAC STRUCTURED FINANCE;
- au siège de l'initiateur SOFAC ;
- sur le site internet de l'AMMC;
- sur le site internet de SOFAC STRUCTURED FINANCE.

Un extrait du document d'information de l'émission subséquente I est également disponible sur le site internet de SOFAC STRUCTURED FINANCE en suivant le lien ci-après :

EXTRAIT-DI\_FT-Auto-Mobility\_Emission-subséquente-l.pdf (ssf.ma)